

## Plan de redémarrage (business recovery plan) - check-list

Cette check-list peut vous aider à établir un plan d'action pour la reprise ou la poursuite des activités non critiques dans le but de revenir à une situation normale (telle qu'avant le confinement).

1. Coordination au sein de l'entreprise	OK	NOK	Explication
Désignez un coordinateur ou une équipe de coordination pour un pilotage central			
2. Détermination de la portée du redémarrage	OK	NOK	Explication
Déterminez les activités/départements/sites qui vont redémarrer.			
Vérifiez si les fournisseurs, les distributeurs, les partenaires... sont opérationnels.			
3. Déclaration d'engagement	OK	NOK	Explication
Etablissez une déclaration d'engagement pour vos propres travailleurs.			
4. Plan d'approche	OK	NOK	Explication
Répertoriez les mesures concernant l'accueil.			
Répertoriez les mesures concernant le lieu de travail.			
Répertoriez les mesures concernant l'entretien.			
Répertoriez les mesures concernant les travailleurs.			
Vérifiez si l'analyse des risques liés aux activités/postes de travail a été adaptée dans le cadre des mesures liées au coronavirus.			
5. Communication	OK	NOK	Explication
Affichez toutes les informations à des endroits visibles.			
Transmettez les mesures de prévention aux organes de concertation concernés.			
Informez les fournisseurs, distributeurs, partenaires... du démarrage des activités et des mesures prises.			
6. Plan d'approche - premier jour	OK	NOK	Explication

Le jour du démarrage, vous pouvez opter pour des moyens de communication numériques (formation, boîte à outils, explication des mesures spécifiques de l'entreprise).			
Faites connaître l'accompagnement psychologique.			
<b>7. Suivi</b>	<b>OK</b>	<b>NOK</b>	<b>Explication</b>
Contrôlez le respect des mesures.			
Stimulez une communication ouverte pour le changement de comportement.			
Respectez rigoureusement les directives concernant les employés malades.			

*Ce document a été rédigé le 20/04/2020 sur base des mesures en vigueur à cette date.  
Il contient des mesures générales intersectorielles, dont l'applicabilité doit être examinée en fonction de la situation spécifique de l'entreprise.*